Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Général Maths + HGGSP, veuillez visiter :
bac-maths-hggsp.fr/annales-sujets-et-corriges

Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques

Session 2025 • Amérique du Sud • Jour 1

Code sujet **25HGGSPJ1AS1** 4 heures

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Dissertation — Dissertation
2 réponses • sujet p. 2–2

Étude critique — De nouveaux espaces de conquête : les enjeux de l’espace
1 réponses • sujet p. 3–4

Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

Dissertation

10 points

Dissertation

Question Sujet de dissertation 1

Sujet p. 2

> Le candidat traitera un sujet de dissertation, au choix parmi les sujets 1 et 2. Il précisera sur la copie le numéro du sujet choisi pour la dissertation. Sujet de dissertation 1 : Pourquoi est-il plus difficile de construire la paix lorsque les guerres prennent des formes irrégulières ?

Sujet 1 — Pourquoi est-il plus difficile de construire la paix lorsque les guerres prennent des formes irrégulières ?

Problématique : En quoi les caractéristiques des guerres irrégulières rendent-elles plus complexe le passage de la cessation des combats à une paix durable, sans pour autant le rendre impossible ?

Plan argumenté :

1. Les formes irrégulières brouillent les repères de la guerre et rendent la victoire ou la cessation des combats difficiles à définir.
2. La pluralité des acteurs, des objectifs et des soutiens extérieurs complique la négociation d'un accord accepté par tous.
3. La paix exige alors une reconstruction politique et sociale de longue durée, mais des processus de négociation peuvent aboutir.

Introduction. La paix ne se réduit pas à l'arrêt des combats : elle suppose aussi que les anciens adversaires acceptent des règles politiques communes et que les violences ne reprennent pas. Or certaines guerres opposent des armées régulières, tandis que d'autres prennent des formes irrégulières : guérillas, insurrections ou actions terroristes, conduites notamment par des acteurs non étatiques et souvent au sein des populations civiles. Ces conflits sont fréquemment asymétriques, car les adversaires ne disposent ni des mêmes moyens ni des mêmes modes d'action. On peut donc se demander pourquoi ces caractéristiques rendent la construction de la paix plus difficile. Elles rendent la victoire et la négociation moins nettes, multiplient les acteurs à inclure et imposent un travail de pacification prolongé. Toutefois, des accords restent possibles lorsque les parties sont représentées et que leur mise en œuvre est accompagnée.

I. Des conflits difficiles à terminer clairement. Dans une guerre irrégulière, les forces insurgées évitent souvent l'affrontement direct avec une armée supérieure. Elles privilégient la guérilla, les embuscades ou les attentats et peuvent se fondre dans la population. La distinction entre combattants et civils devient alors difficile à établir, sans que cela supprime les obligations du droit international humanitaire. Les civils sont exposés aux violences et peuvent subir déplacements forcés, destructions et représailles. Cette situation nourrit la défiance envers les autorités et peut fournir aux groupes armés de nouveaux soutiens.

La supériorité militaire ne garantit donc pas une victoire politique. Une armée peut prendre des positions ou affaiblir un adversaire sans faire disparaître les causes de l'insurrection ni empêcher son retour. La guerre du Vietnam l'illustre : les États-Unis se retirent après les accords de Paris de janvier 1973, mais les combats entre le Nord et le Sud se poursuivent jusqu'à la victoire nord-vietnamienne et la chute de Saïgon en avril 1975. La signature d'un accord ou le retrait d'une puissance extérieure ne signifie donc pas nécessairement que la guerre est terminée. Les conflits irréguliers rendent plus incertaine la définition même de la victoire et du moment où une paix peut être proclamée.

II. Des négociations rendues complexes par la pluralité des acteurs. Les guerres irrégulières ne se limitent souvent pas à deux États et à leurs armées. Elles impliquent des gouvernements, des mouvements armés, des factions rivales, des réseaux locaux et parfois des puissances étrangères. Or ces acteurs ne

poursuivent pas toujours les mêmes objectifs. Un accord conclu avec un mouvement ne lie pas nécessairement toutes les factions, et certains groupes peuvent chercher à faire échouer le processus par de nouvelles attaques. Il est ainsi difficile de déterminer qui peut négocier au nom des combattants et qui pourra garantir le respect de l'accord.

Les soutiens extérieurs compliquent également le règlement : des États peuvent financer, armer ou protéger des acteurs locaux et poursuivre leurs propres intérêts. La guerre d'Afghanistan montre combien la situation peut évoluer au-delà d'un simple accord entre deux parties. Après l'intervention américaine de 2001, les États-Unis et les talibans signent l'accord de Doha en février 2020, mais le gouvernement afghan n'est pas partie à cet accord. Le retrait des forces américaines s'achève en 2021 et les talibans prennent Kaboul le 15 août de la même année. Cet épisode montre qu'un arrangement entre certains protagonistes ne suffit pas nécessairement à construire un ordre politique inclusif ou durable. Les questions du partage du pouvoir, de la sécurité, des droits et de la représentation restent alors essentielles.

III. Une paix durable suppose une reconstruction de longue durée, mais reste possible. Après les combats, il faut désarmer ou intégrer les combattants, rétablir des institutions capables d'assurer la sécurité, reconstruire les services essentiels et traiter les conséquences des violences. Il faut également répondre, au moins en partie, aux causes politiques et sociales du conflit : exclusion, inégalités ou contestation de l'autorité de l'État. Si les populations ne font pas confiance aux institutions et si les anciens combattants ne trouvent aucune place dans la société, la reprise de la lutte armée demeure possible. Les interventions internationales peuvent apporter médiation, financement ou aide au maintien de la paix, mais elles ne remplacent pas un accord accepté localement.

La Colombie montre cependant que la négociation peut ouvrir une voie de sortie. Après plusieurs décennies de conflit entre l'État et les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), un accord de paix est signé en 2016. Il prévoit notamment la démobilisation des FARC et leur transformation en parti politique. Sa mise en œuvre rencontre des difficultés et les violences ne disparaissent pas entièrement, notamment parce que d'autres groupes armés subsistent. Cet exemple souligne à la fois la possibilité d'un compromis et les limites d'un accord qui ne règle pas toutes les tensions ni n'inclut pas tous les acteurs.

Conclusion. Construire la paix est particulièrement difficile après une guerre irrégulière parce que les combats brouillent la distinction entre guerre et paix, qu'une victoire militaire ne règle pas nécessairement le conflit politique et que les acteurs à désarmer ou à intégrer sont nombreux. La paix exige donc des négociations représentatives, des garanties de sécurité et une reconstruction de longue durée. Elle n'est toutefois pas impossible : les accords peuvent réduire la violence et transformer d'anciens adversaires en acteurs politiques, à condition que leur mise en œuvre soit suivie et que les causes du conflit soient prises en compte.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **Réponse :** Les guerres irrégulières compliquent la construction de la paix parce qu'elles rendent la fin des combats incertaine, impliquent des acteurs nombreux et fragmentés, et laissent souvent sans réponse les causes politiques et sociales de la violence. La paix demande donc davantage qu'une victoire militaire ou qu'un accord entre quelques protagonistes : elle suppose une négociation suffisamment inclusive et un travail durable de reconstruction. Les cas de la Colombie et de l'Afghanistan montrent toutefois que les processus de règlement sont possibles, mais fragiles.

Question Sujet de dissertation 2

Sujet p. 2

> Le candidat traitera un sujet de dissertation, au choix parmi les sujets 1 et 2. Il précisera sur la copie le numéro du sujet choisi pour la dissertation. Sujet de dissertation 2 : La prise en compte des questions environnementales à

> l'échelle internationale et ses limites.

Sujet 2 — La prise en compte des questions environnementales à l'échelle internationale et ses limites.

Problématique : Comment les États et les autres acteurs ont-ils construit une gouvernance internationale de l'environnement, et pourquoi celle-ci peine-t-elle à répondre pleinement aux crises écologiques ?

Plan argumenté :

1. La prise de conscience des risques environnementaux communs a permis la création de conférences, d'institutions et d'accords internationaux.
2. Cette gouvernance s'est diversifiée en associant États, organisations internationales, scientifiques, ONG, entreprises et sociétés civiles.
3. Son efficacité reste limitée par la souveraineté des États, les inégalités, les rivalités économiques et le décalage entre les engagements et leur mise en œuvre.

Introduction. Le changement climatique, l'érosion de la biodiversité et les pollutions dépassent les frontières nationales. Leurs causes et leurs conséquences ne sont pas identiques partout, mais aucune puissance ne peut les traiter seule. La prise en compte de l'environnement à l'échelle internationale désigne donc la construction de règles, d'institutions et d'actions communes. Elle s'est renforcée depuis la seconde moitié du XXe siècle, sans aboutir à un gouvernement mondial de l'environnement : les États restent souverains et les accords dépendent largement de leur volonté. Il faut ainsi montrer comment une gouvernance environnementale s'est construite, puis expliquer pourquoi ses résultats demeurent insuffisants.

I. Une gouvernance internationale de l'environnement progressivement mise en place. La conférence des Nations unies sur l'environnement humain, réunie à Stockholm en 1972, marque une étape importante de la prise de conscience internationale. Elle affirme que les enjeux environnementaux doivent être discutés collectivement et contribue à la création du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). La conférence de Rio de 1992 approfondit cette dynamique. Elle adopte notamment la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique. Le développement durable devient un cadre de réflexion destiné à concilier développement économique, justice sociale et protection de l'environnement.

Des accords plus ciblés sont ensuite négociés. Le protocole de Kyoto, adopté en 1997 et entré en vigueur en 2005, fixe des objectifs contraignants de réduction des émissions pour les pays développés concernés. L'accord de Paris, adopté en décembre 2015 et entré en vigueur en novembre 2016, rassemble au contraire presque tous les États autour d'un objectif commun : contenir l'élévation de la température moyenne mondiale, en poursuivant les efforts pour la limiter à 1,5 °C et en la maintenant bien en dessous de 2 °C. Chaque État présente une contribution déterminée au niveau national, qu'il doit actualiser. La gouvernance internationale se construit donc par des négociations successives, des objectifs communs et des engagements nationaux.

Les résultats peuvent être plus tangibles lorsque les États acceptent des règles précises. Le protocole de Montréal, adopté en 1987, organise la réduction des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Il est souvent considéré comme un accord environnemental relativement efficace, notamment parce qu'il prévoit des calendriers et des mécanismes de coopération. Cet exemple montre qu'une action internationale peut progresser lorsqu'un problème est circonscrit, que des solutions techniques existent et que les États s'accordent sur des mesures concrètes.

II. Une action qui mobilise des acteurs nombreux et des enjeux interdépendants. Les États et les organisations internationales restent centraux : ils négocient les conventions, fixent les engagements et financent une partie de leur mise en œuvre. Les conférences des parties, ou COP, permettent de réexaminer régulièrement les accords et de négocier des décisions complémentaires. Les scientifiques jouent un rôle important en établissant des diagnostics et en évaluant les risques. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), créé en 1988 par le PNUE et l'Organisation météorologique mondiale, synthétise les connaissances scientifiques ; il ne décide toutefois pas à la place des gouvernements.

La société civile contribue aussi à faire de l'environnement un sujet de débat international. Les organisations non gouvernementales documentent les atteintes à l'environnement, défendent des propositions et exercent une pression sur les décideurs. Les entreprises détiennent une part des moyens d'action, qu'il s'agisse de transformer les systèmes de production ou, au contraire, de défendre des activités fortement émettrices. Les peuples autochtones et les populations locales sont également concernés par la préservation des milieux et par les décisions qui les affectent. Cette diversité d'acteurs élargit les enjeux au-delà des seules relations entre États, mais leurs intérêts et leurs capacités d'influence sont inégaux.

III. Des limites politiques, économiques et sociales qui freinent l'efficacité. La première limite tient à la souveraineté : il n'existe pas d'autorité mondiale disposant de pouvoirs comparables à ceux d'un État pour imposer partout une politique environnementale. Les accords reposent sur des négociations et sur la coopération des gouvernements. À Paris, les contributions nationales sont déterminées par les États eux-mêmes ; les mécanismes de transparence et de révision ne garantissent pas à eux seuls que les objectifs annoncés seront atteints. Il existe ainsi un écart entre les engagements diplomatiques, les politiques effectivement menées et les résultats observés.

Les divergences portent également sur la répartition des efforts. Les pays développés ont contribué de manière importante aux émissions historiques et disposent souvent de davantage de ressources, tandis que de nombreux pays en développement ont besoin d'énergie, d'infrastructures et de financements pour améliorer les conditions de vie de leur population. Le principe des responsabilités communes mais différenciées reconnaît que les responsabilités et les capacités ne sont pas identiques. Mais son application donne lieu à des négociations difficiles sur le financement, les transferts de technologies et l'adaptation aux conséquences du changement climatique. Les pays les plus vulnérables peuvent être fortement exposés alors qu'ils ont peu contribué au problème.

Enfin, les politiques environnementales se heurtent à des intérêts économiques et géopolitiques. La dépendance aux énergies fossiles, la concurrence entre États et la crainte de perdre des emplois ou des débouchés peuvent ralentir la transition. Les décisions adoptées par consensus sont parfois le résultat de compromis peu contraignants. Ainsi, la COP28 de Dubaï, en 2023, a appelé à une transition hors des combustibles fossiles dans les systèmes énergétiques, mais cet appel ne constitue pas une obligation uniforme de sortie immédiate. Par ailleurs, la complexité des enjeux — climat, biodiversité, eau, sols et pollutions — et la multiplication des accords peuvent rendre leur coordination difficile. Les progrès diplomatiques n'empêchent donc pas la poursuite de dégradations environnementales.

Conclusion. La prise en compte des questions environnementales à l'échelle internationale s'est renforcée depuis Stockholm en 1972. Elle repose sur des institutions, des conventions, des conférences régulières et la mobilisation d'acteurs très divers. Certains accords, comme le protocole de Montréal, montrent que la coopération peut produire des résultats. Toutefois, cette gouvernance reste limitée par la souveraineté des États, l'absence de contrainte mondiale forte, les inégalités de responsabilités et de moyens, ainsi que les intérêts économiques concurrents. Son efficacité dépend donc de la traduction des engagements en politiques nationales, de financements suffisants et d'une coopération capable de concilier protection de l'environnement et développement.

RÉPONSE À RETENIR

Réponse : Une gouvernance environnementale internationale s’est progressivement construite autour de l’ONU, de conventions et de conférences réunissant les États, avec la contribution des scientifiques, des ONG et d’autres acteurs. Elle a permis certains accords efficaces et des objectifs communs, mais ses résultats restent limités par la souveraineté étatique, le caractère souvent peu contraignant des engagements, les inégalités entre pays et les intérêts économiques divergents. La coopération existe donc, mais sa traduction en actions suffisantes demeure le principal défi.

Étude critique

10 points

De nouveaux espaces de conquête : les enjeux de l’espace

Question Consigne

Sujet p. 3, 4

> En analysant le document et en vous appuyant sur vos connaissances, montrez la diversité des acteurs et des enjeux de la conquête de l’espace.

Démarche. La consigne demande de montrer la diversité des acteurs et des enjeux de la conquête spatiale en analysant le document et en mobilisant des connaissances. Il faut distinguer les États et agences publiques, les entreprises privées et les équipages scientifiques, puis expliquer les enjeux de coopération, de recherche, de puissance, d’activité économique et de sécurité. L’article de *La Tribune*, publié avec l’AFP le 27 juin 2024, rapporte des décisions, des déclarations et des projets annoncés à cette date. Les échéances et projets futurs qu’il évoque doivent donc être présentés comme des prévisions ou des ambitions, et non comme des réalisations certaines. Sa limite principale est de se concentrer sur l’ISS et les acteurs cités, sans dresser un panorama exhaustif de la conquête spatiale.

Problématique : comment l’avenir de l’ISS révèle-t-il que la conquête spatiale repose à la fois sur la coopération entre acteurs, la compétition entre puissances et des intérêts scientifiques, économiques et sécuritaires ?

Plan argumenté :

1. **Des États et des agences publiques organisent une coopération scientifique, mais celle-ci reste fragile.** L’ISS associe plusieurs partenaires et permet des recherches communes ; les désaccords sur son avenir et le contexte de la guerre en Ukraine en montrent les limites.
2. **Les entreprises privées prennent une place croissante.** SpaceX est chargée par la NASA de construire le véhicule de désorbitation ; d’autres entreprises préparent des stations commerciales, en partenariat avec des agences publiques.
3. **La conquête spatiale porte des enjeux multiples et demeure un instrument de puissance.** Elle concerne la recherche, l’activité économique, la sécurité en orbite et le prestige ou l’autonomie des États. Les projets américain, européen et russe, ainsi que l’exemple chinois, témoignent de la poursuite de la compétition.

RÉPONSE À RETENIR

Publié dans *La Tribune* avec l'Agence France-Presse le 27 juin 2024, l'article intitulé « ISS : SpaceX missionné par la Nasa pour détruire la station spatiale internationale après 2030 » présente la fin envisagée de la Station spatiale internationale (ISS) et plusieurs projets destinés à prendre la suite. Ce document journalistique rend compte de décisions, de déclarations d'agences et de projets d'entreprises. Il permet d'étudier la diversité des acteurs et des enjeux spatiaux, mais son propos est centré sur l'ISS et sur des projets annoncés à cette date : il ne constitue pas un panorama exhaustif de toutes les activités spatiales.

Comment l'avenir de l'ISS révèle-t-il que la conquête spatiale repose à la fois sur la coopération entre acteurs, la compétition entre puissances et des intérêts scientifiques, économiques et sécuritaires ? L'ISS illustre d'abord une coopération internationale organisée par des États et des agences, mais soumise aux tensions géopolitiques. Le document montre ensuite la place croissante d'entreprises privées. Enfin, les projets évoqués mettent en évidence des enjeux multiples et une compétition qui se poursuit.

Une coopération internationale réelle, mais fragile. L'ISS est un projet associant les États-Unis, la Russie, le Japon, le Canada et les Européens, notamment représentés par l'Agence spatiale européenne (ESA). Son assemblage commence en 1998 et elle est habitée en permanence depuis le 2 novembre 2000 par des équipages internationaux. Selon l'article, le coût de sa construction atteint environ 100 milliards de dollars, largement assumés par les États-Unis. Cette répartition rappelle que le partenariat n'implique pas nécessairement une contribution égale de tous les acteurs.

La coopération est aussi scientifique. Le document présente l'ISS comme un laboratoire permettant d'étudier la Terre et le système solaire, de mener des expériences en apesanteur, notamment en médecine, et de préparer des missions d'exploration. Mais son fonctionnement dépend de la coordination entre les agences partenaires et de relations politiques suffisamment stables. Depuis le début de la guerre en Ukraine, l'ISS demeure, selon l'article, l'un des rares secteurs de coopération entre les États-Unis et la Russie. Cette situation ne garantit pourtant pas la poursuite de la collaboration.

Les échéances divergentes le montrent : la NASA estime que la station peut fonctionner jusqu'en 2030, tandis que Roscosmos juge son segment trop vétuste et s'est engagée, d'après l'article, seulement jusqu'en 2028. Le texte signale trois incidents impliquant des fuites sur le segment russe. Il rapporte également que la mise hors d'orbite en toute sécurité relève de la responsabilité des cinq agences spatiales. Un retrait russe anticipé pourrait donc contraindre les États-Unis à assurer seuls le ravitaillement et le maintien en orbite de la station. La coopération spatiale dépend ainsi de capacités techniques et financières, mais aussi du contexte géopolitique.

Des entreprises privées deviennent des acteurs importants, sous l'impulsion des agences publiques. La fin de vie de l'ISS illustre cette évolution. La NASA prévoit de la faire plonger dans l'atmosphère au-dessus d'un océan afin de limiter les risques pour les zones habitées. Pour manœuvrer cette station d'environ 430 000 kg, il faut un véhicule spécialisé. La NASA a choisi SpaceX, société associée à l'entrepreneur Elon Musk, pour le construire, avec un contrat pouvant atteindre 843 millions de dollars. SpaceX participe donc à une opération complexe et stratégique, mais dans le cadre d'une commande publique : l'agence définit le besoin et confie la réalisation à l'entreprise.

La place du secteur privé concerne également les projets de stations en orbite terrestre basse après l'ISS. L'article cite les entreprises américaines Axiom Space et Blue Origin. En Europe, l'ESA a conclu un accord avec Airbus et Voyager Space pour construire et exploiter la station privée Starlab, qui pourrait permettre la présence d'astronautes européens. Ces projets envisagent des infrastructures susceptibles d'accueillir des astronautes d'agences publiques et d'autres clients. Ils témoignent de la

commercialisation croissante des activités orbitales, sans que leur réalisation future soit pour autant assurée. Les États et les agences publiques restent déterminants pour financer, encadrer et utiliser ces équipements.

Des enjeux scientifiques, économiques, sécuritaires et géopolitiques. La recherche et l'exploration sont des enjeux centraux : l'ISS permet des expériences scientifiques et contribue à préparer des missions futures. L'espace représente aussi un domaine d'activité économique, où se développent des marchés liés à la construction, aux services en orbite et à l'exploitation de stations. L'opération de désorbitation met en évidence un enjeu de sécurité : il faut maîtriser la rentrée d'un objet massif et limiter les risques liés aux débris susceptibles de résister à la traversée de l'atmosphère.

L'espace est également un domaine de puissance. Pendant la guerre froide, le lancement de Spoutnik par l'URSS en 1957, puis les premiers pas d'astronautes américains sur la Lune en 1969 lors de la mission Apollo 11, ont illustré le rôle du prestige et de la compétition technologique. Aujourd'hui encore, disposer de capacités spatiales contribue à l'autonomie et au rayonnement des puissances. L'article évoque les stratégies divergentes à l'approche de la fin de l'ISS : les États-Unis misent sur des stations privées, les Européens souhaitent maintenir une présence de leurs astronautes et la Russie ambitionne de construire une station orbitale indépendante, avec un premier segment dont la mise en orbite est visée pour 2027. La Chine, absente de l'article, est également un acteur majeur de la présence humaine en orbite avec sa station Tiangong. Cette absence confirme que le document, centré sur l'ISS et publié dans un contexte précis, ne rend pas compte de l'ensemble des puissances spatiales.

En définitive, le devenir de l'ISS révèle une conquête spatiale portée par des États, des agences publiques, des entreprises privées et des équipes scientifiques. Elle associe coopération et concurrence, recherche et intérêts économiques, sécurité des opérations et volonté de puissance. L'article du 27 juin 2024 éclaire ces évolutions à travers l'exemple de l'ISS, mais les échéances et les stations futures qu'il mentionne doivent être comprises comme des prévisions ou des ambitions à cette date, non comme des résultats déjà acquis.

Sujet : https://www.sujetdebac.fr/annales-pdf/2025/spe-hg-geopolitique-sciences-po-2025-amerique-sud-1-sujet-officiel.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.